

ANNEXE 6 AU REGLEMENT DE CONSULTATION
"LOT 4 - TABLEAU DE PRESENTATION DE LA CANDIDATURE"

Lot 4 - Maintenance, remplacement et acquisition réalisés sur les moyens d'extinction fixes et mobiles pour l'ensemble des Etablissements Membres du Groupement Hospitalier de Territoire "Est-Hérault et Sud-Aveyron" (GHT "EHSA")

* Zones à compléter par le candidat

N° LOT :	4
----------	---

CANDIDAT:	
CO-TRAITANT(S):	
SOUS-TRAITANT(S):	

A - CAPACITES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES

A1 - CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ETABLIS PAR DES ORGANISMES INDEPENDANTS

CAPACITES MINIMALES EXIGEEES			EQUIVALENCES
QUALIFICATION/CAPACITE MINIMALE EXIGEE	NOM DU CANDIDAT OU NOM DU MEMBRE DE L'EQUIPE MANOUVRIERE, CO-TRAITANT, SOUS-TRAITANT QUI PRESENTE LA QUALIFICATION/CAPACITE MINIMALE EXIGEE	CERTIFICAT(S) FOURNIS Oui / Non	PRIODE DE VALIDITE DU CERTIFICAT (le document doit être en cours de validité au jour des soumissions ou la date de remise de l'offre.)
			OBLÈT DE LAIDES REFERENCES CONSIDERÉES COMME EQUIVALENTES À LA QUALIFICATION/CAPACITE MINIMALE EXIGEE
			PRESTATIONS PRÉCISES DE LAIDES REFERENCES CONSIDERÉES COMME EQUIVALENTES À LA QUALIFICATION/CAPACITE MINIMALE EXIGEE
Certifications APSAD & NF Service IJF - NP Jfj = Service d'installation et de maintenance des extincteurs = (seu équivalentes) en respect des référentiels APSAD applicables en vigueur, en cours de validité au ser du mois suivant la date de remise de l'offre OUI engagement du candidat à fournir ces certifications au plus tard à l'attribution de marché.			
Certifications APSAD Jijfj et jifjg = Service de validation et de maintenance d'installations RIAPRA et colonnes d'échelle = (seu équivalentes) en respect des référentiels APSAD et normes NF applicables en vigueur, en cours de validité au ser du mois suivant la date de remise de l'offre OUI engagement du candidat à fournir ces certifications au plus tard à l'attribution de marché. Concernant les éprouvettes acceptées pour les certifications APSAD Jijfj et jifjg, il est demandé la rédaction d'une note détaillant très précisément la méthodologie de maintenance des équipements concernés (RIAPRA et colonnes d'échelle)			

A2 - LISTE DES PRINCIPAUX SERVICES REALISES AU COURS DES 3 DERNIERES ANNEES

[illegible]

B - CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

CANDIDAT :				SOUS-TRAITANT / CO-TRAITANT ⁽¹⁾ (1) à compléter autant de fois que nécessaire (selon le nombre de sous-traitants / co-traitants)															
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière, par tout autre moyen.								Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière, par tout autre moyen.											
2023				2024				2023				2024				2025			

INFORMATIONS SUR LES SOUS-TRAITANTS	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	
47	
48	
49	
50	
51	
52	
53	
54	
55	
56	
57	
58	
59	
60	
61	
62	
63	
64	
65	
66	
67	
68	
69	
70	
71	
72	
73	
74	
75	
76	
77	
78	
79	
80	
81	
82	
83	
84	
85	
86	
87	
88	
89	
90	
91	
92	
93	
94	
95	
96	
97	
98	
99	
100	

LISTE DES SOUS-TRAITANTS PRÉSENTES (PORTANT OU NON UNE QUALIFICATION/CAPACITÉ MINIMALE EXIGÉE)		
NOM DU SOUS-TRAITANT PRÉSENTÉ	NATURE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITÉES	LE SOUS-TRAITANT PRÉSENTE-T-IL UNE QUALIFICATION/CAPACITÉ MINIMALE EXIGÉE (cf. tableau ci-dessous) ?

INFORMATIONS SUR LES CO-TRAITANTS

[illegible]